

RAPPORT MORAL

La campagne cynégétique 2020/2021 a été marquée comme chacun sait par les mesures de confinement et les règles de protection sanitaire à la Covid 19. Cette situation de crise a impacté évidemment le fonctionnement des associations de chasse et les liens entre les adhérents. Pour notre Fédération, en ayant recours au numérique, par le biais de l'Espace Adhérents, nous avons pu requérir les avis des Comités de Pilotage des Unités de gestion et tenir notre Assemblée Générale 2021. Sur le plan de la légalité, ce moyen nous a permis de franchir cette situation exceptionnelle et remplir les obligations statutaires et réglementaires internes qui s'imposaient. Pour l'Assemblée Générale du 27 mars 2022, en dépit des contraintes sanitaires qui seront requises en matière de rassemblement de personnes, celle-ci se tiendra en présentiel, avec une possibilité pour celles et ceux qui seraient empêchés, de voter à distance au moyen d'un scrutin dédié par internet depuis une plate forme sécurisée.

Je tiens à saluer l'engagement professionnel et l'assiduité de nos personnels durant toute cette période de crise sanitaire. Cette dynamique interne a permis à notre Fédération une nouvelle fois de se distinguer. En effet, au plus fort du confinement, l'administration a fonctionné sans discontinuer et la structure a maintenu un service technique de proximité aux adhérents et au public.

Cette campagne cynégétique restera marquée également par le lancement des recours contre la loi d'indemnisation des dégâts de Grand Gibier. Comme je m'y étais engagé lors du Congrès Extraordinaire de SAINT MARTIN DE VALGALGUES, notre Fédération a maintenu le contentieux. En obtenant devant le Conseil d'Etat, l'annulation de la circulaire de la Fédération Nationale des Chasseurs, imposant l'application de la Grille Nationale de Réduction de la Commission Nationale d'Indemnisation, nous défendons des valeurs repères qui sont fondamentales dans cette affaire. Je rappelle que la grille de la CNI venait injustement imposer une politique de moyens aux chasseurs et à leur fédération, notamment en rapport de l'entretien des dispositifs de clôtures. Ce jugement nous a donné la possibilité d'introduire deux nouveaux recours, l'un devant le Conseil d'Etat pour demander l'abrogation de la Grille de Réductions et l'autre, devant le Tribunal Administratif pour une demande indemnitaire se rapportant aux préjudices subis. Malheureusement, l'action en QPC visant l'illégalité de la loi d'indemnisation lancée par la Fédération Nationale des Chasseurs et à laquelle nous nous étions rattachées a été rejetée le 19 janvier 2022 par le Conseil Constitutionnel ; avec néanmoins des éléments d'appréciation dans le rendu du jugement qui mériteront d'être soulevés. Notamment en rapport de l'évolution de la capacité financière des Fédérations et à un autre niveau sur les moyens existants dans la loi pour protéger le système d'indemnisation.

En parallèle à cette action judiciaire, la Fédération a produit, sous la plume de notre Directeur, un projet de texte inédit qui porte réforme du système actuel d'indemnisation sous un régime « expérimental ». Ce projet a retenu toute l'attention de notre Préfète qui a été sensible à la progression de l'effet « ciseau » produit par la courbe « des effectifs de chasseurs » qui fléchit constamment et celle « des demandes d'indemnisations » qui augmente. Constat éloquent d'une capacité de financement des chasseurs qui est vacillante au point de compromettre le devenir de la mission de service public. Ce texte sérieux et équilibré qui représente un véritable plan « B » à la loi actuelle a été présenté également aux syndicats agricoles majoritaires Gardois et à la Fédération Nationale des Chasseurs. En substance, il placerait l'Etat comme seul financeur des dégâts agricoles causés par l'ensemble de la faune sauvage et la Fédération comme gestionnaire de la mission, sous convention d'une Régie de recettes.

Grâce aux efforts de gestion (prévention et régulation) produits par les sociétés de chasse et les agriculteurs, nous sommes parvenus au titre de la campagne 2020/2021 à maintenir l'équilibre budgétaire au sein de la plupart des Unités de Gestion (UG). Rappelons qu'en respect avec la loi et conformément aux résolutions politiques Fédérales, le département organise le financement des dégâts aux territoires de chasse, au prorata de la surface déclarée, avec une autonomie budgétaire qui est donnée à chaque UG par la Fédération qui s'en trouve garante.

Les Unités de Gestion en proie avec des communes à dégâts importants ont été soumises à l'application de la Contribution Territoriale Financière et des actions récursoires à l'égard des fonds non chassés. A noter qu'en parallèle et en soutien au budget de l'UG, il est dégagé depuis le compte départemental dégâts un apport à hauteur de 33.33 % de ces dégâts importants. Sur certains secteurs et notamment l'Unité de Gestion N° 1, il doit être rappelé aux responsables locaux, qu'en rapport des risques sanitaires avérés (PPA...) et des dégâts agricoles vis-à-vis de ces cultures à fortes valeurs ajoutées qui se multiplient en Camargue, il est impératif de réduire drastiquement le niveau cynégétique des populations de sangliers qui sont présentes. En cause, les territoires non chassés et ceux qui demeurent sous chassés et qui ont adopté des modèles d'organisation de chasse non conformes aux directives du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé. Avec de nombreuses propriétés privées, empreintes à des intérêts commerciaux qui pratiquent du nourrissage intensif pour favoriser le phénomène de concentration des compagnies sur leur fond et accroître ainsi la valeur cynégétique de leur chasse. Autant d'éléments à charge qui renforcent le besoin de faire appliquer la loi et de mettre en responsabilité financière leurs auteurs en rapport des dégâts indemnisés.

C'est dans le cadre de ces expertises de territoires qui sont à mettre au crédit du service accompli par nos Agents de Développement que nous sommes en capacité de relever les manquements à l'application des mesures du Schéma départemental de Gestion Cynégétique. Soulignons le rôle très important du Service en matière de police de la chasse et de surveillance des territoires. Le bilan des procédures établies démontre combien l'intérêt de leur présence dans nos communes est important. Les opérations de contrôle conduites dans le cadre de la sécurité renforcent la capacité de notre département à lutter contre les accidents et les incidents (qui sont toujours préjudiciables à l'image du chasseur). En lien avec les Parquets de NIMES et d'ALES, le Service travaille en étroite collaboration sur le terrain avec la Gendarmerie Nationale, mais également la Fédération de la Pêche, les Agents de l'ONF, les Gardes Particuliers ; il étend ses échanges avec les autres corps de police (OFB, Police Nationale et Municipale). Enfin sur un plan stratégique, en restant à l'écoute des Sociétés de chasse, très souvent il est apporté une réponse efficace à la lutte contre toutes formes anarchiques et illicites de la chasse qui ruinent les efforts accomplis localement en matière de gestion d'espèces. Je salue la rigueur et le dévouement de nos Agents de développement et remercie également tous les chasseurs pour le respect qu'ils témoignent à leur égard.

Dans le domaine de la formation, aucun ne contestera l'impérieuse nécessité de voir la Fédération proposer à ses adhérents et au public, des modules de formation adaptés qui répondent aux enjeux modernes sur la sécurité à la chasse et la gestion des espèces. Grâce aux moyens qui ont été déployés, l'Ecole de Chasse et de la Nature fonctionne 6 jours sur 7 et 12 mois sur 12. L'affluence enregistrée témoigne du degré d'attractivité du Centre de formation ; il va augmenter considérablement avec la mise en place de la nouvelle Formation Nationale de Sécurité qui est obligatoire aux chasseurs depuis la loi Biodiversité. Ainsi, l'Ecole de Chasse et de la Nature répond à ce besoin d'évolution de la chasse moderne qui doit s'adapter pour ne pas disparaître. A un autre niveau, l'action Natura'Jeunes a permis à la Fédération de dispenser ses programmes éducatifs originaux auprès des scolaires. L'engagement de notre Ingénieure et des techniciens a

porté ses fruits dans de nombreuses communes, avec chaque fois un retour positif de la part du corps enseignant et des élèves.

Sous l'égide de partenariats, cette offre de service va se développer dans les prochaines années avec notamment la création d'un parcours pédagogique.

Les efforts techniques produits par la Fédération en matière de suivis d'espèces et de recensement des prélèvements sont mis en relief dans le Tableau de Bord. Le recueil du tableau de chasse qui est opéré sur le département remplit l'objectif décliné dans le cadre du SDGC. Il permet de mesurer l'impact de l'effort de chasse en battues et à titre individuel, d'analyser par espèce l'évolution des populations de gibier à partir des prélèvements. La méthode de traitement employée (lecture automatisée) demeure à présent acquise par les responsables de territoires et les chasseurs. La communication du bilan d'analyse reste très appréciée par les adhérents.

Dans un souci de veille au bon état de conservation des espèces et d'implication du rôle des chasseurs dans le domaine des études et de la recherche, le Gard adhère pleinement à la stratégie de la Fédération Nationale des Chasseurs de constitution d'une base de données Nationale. Cette année, les premières données RADAR disponibles sont venues compléter cette action.

Sur un plan National, au niveau des Oiseaux migrateurs et du Gibier d'Eau, je déplore l'attitude négative du Ministère de la Transition Ecologique à l'égard de la Gestion Adaptative. En écartant ce moyen, non seulement la Ministre ne prend pas en considération l'esprit de la Loi Biodiversité (Article L. 425-16 et suivants du Code de l'Environnement) mais qui plus est, elle vient priver la FNC et les départements de leur capacité à mener sur les espèces concernées (Tourterelle des bois, Barge à queue noire...) des études biologiques permettant de comprendre certains phénomènes impactant. A un autre niveau, rappelons notre action de solidarité à l'égard des chasseurs du PACA lors de la manifestation régionale de FORCALQUIER suite à l'injuste interdiction de la chasse à la Glu.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux programmes de gestion sur les espèces de petit gibier et sur les mesures favorisant l'amélioration des habitats, nous constatons avec satisfaction que progressivement les dispositifs proposés (Cliff, Réserves Fédérales et Contrats de Gestion Durable) se mettent en place. L'appui technique qui a été dédié apporte un service personnalisé en matière d'expertise et de conseil qui permet de faire évoluer les mesures de gestion entreprises notamment en faveur du Lapin de Garenne et de la Perdrix rouge. Le retour des premiers résultats de ces applications sont encourageants et favorisent des initiatives locales remarquables, avec notamment la création du premier GIC Perdrix rouge du « Bois de Paris ».

En matière de grand gibier, le transfert de la mission de service public de la gestion du Plan de Chasse qui était imposée dans le cadre de la loi Biodiversité a été opéré dans le Gard avec succès. Il convient d'observer que le taux de réalisation global est satisfaisant hors zone du Parc National des Cévennes, avec des objectifs d'équilibre agro-sylvo-cynégétique qui sont atteints. Dans le Massif de l'Aigoual, empreint dans la zone cœur à des dégâts causés par les grands cervidés et des difficultés de réalisation au sein de l'Association Cynégétique du PNC et dans les Zones de Tranquillité, la Fédération et les partenaires ont sollicité une amélioration de l'effort de chasse. Dans le cadre des dénombrements de Mouflons, les données de terrain permettent d'observer le bon état de la population, avec une sensible progression sur les communes limitrophes à Val d'Aigoual.

Le classement des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts représente un véritable enjeu cynégétique. Grâce à l'argumentaire qui est réalisé par notre Technicien Supérieur, notre département a conservé sa liste d'espèces et une capacité de destruction par le piégeage et à

tir. Je remercie l'APAG, l'ensemble des piégeurs agréés, les chasseurs associés aux actions, les éleveurs et agriculteurs pour leur contribution à ce rapport.

Le temps passé à l'établissement de cet argumentaire, qui exige rigueur et technicité est parfois méconnu de la part des adhérents, qui ne voient pas le travail fait en amont par la Fédération pour l'obtention de ces Arrêtés. Dernièrement, c'est devant le Conseil d'Etat que nos données ont permis au Ministère et à la Fédération Nationale des Chasseurs de défendre le classement dans le Gard des espèces du groupe II. Il convient toutefois de maintenir notre effort de recueil de données au travers des prélèvements et attestations de dommages engendrées par ces espèces ESOD.

Depuis quelques années maintenant, l'engagement de notre Fédération sur les missions ayant trait à l'environnement et à la biodiversité démontre l'implication des chasseurs sur toutes ces questions de protection et de gestion des espaces et des espèces qui sont devenues omniprésentes dans notre quotidien. Sous l'impulsion de notre Ingénieure, qui est assistée d'une chargée de mission, notre Fédération affiche une bonne dynamique, nous voyons ainsi se multiplier les partenariats et les projets d'études. Ce service est entièrement autofinancé par des fonds dédiés depuis l'Eco contribution et des contrats de prestations de service.

Les territoires de chasse en proie à des projets d'ouvrages impactant disposent ainsi des compétences requises pour défendre au mieux leurs intérêts. Très impliqué en matière de stratégie régionale, il élabore des actions qui seront éligibles au dispositif en coordination avec la Fédération Régionale et les autres Fédérations de la Région d'Occitanie. Enfin, il s'attache à défendre les intérêts de notre département dans le cadre des enveloppes de financements octroyées sur la ligne budgétaire « Biodiv ». Rappelons que ces fonds transitent depuis la FNC vers la FRCO et sont soumis à un contrôle d'emploi rigoureux de la part du Ministère de la Transition Ecologique et de l'OFB.

L'action de surveillance sanitaire sur les espèces représente également un axe fort pour notre Fédération. Les engagements consentis en la matière, dans l'intérêt de la gestion des espèces et de prévention des risques sanitaires au sein des territoires, demeurent constants et concernent les espèces de petit et de grand gibier, les oiseaux migrateurs et le Gibier d'Eau.

En veille à la propagation de la Peste Porcine Africaine, la Grippe Aviaire, mais également la maladie d'Aujesky, le variant VHD/Myxo, la Strongylose, sans oublier les mortalités enregistrées parfois en raison de produits toxiques... qui inquiètent légitimement les gestionnaires de territoires. Nous avons d'ailleurs déploré au Directeur de la DDPP que ce rôle de vigie sanitaire qui est occupé par les chasseurs dans les territoires ruraux, n'ait pas été pris en considération par la Secrétaire Bérange ABBA pendant le confinement et alors que nous étions passés en « risque élevé » dans le cadre de la Grippe aviaire. Et de faire observer le double langage qui est insupportable, avec une Direction Générale de la Santé Alimentaire qui salue les mérites à la Fédération Nationale des Chasseurs des performances du réseau chasseur en matière de prévention des risques sanitaires et de lutte épidémiologique sur la faune sauvage et de l'autre une Ministre qui ne reconnaît pas la nécessité d'implication des chasseurs auprès de son Administration et écarte le sujet en qualifiant l'activité de « chasse loisir ». Enfin, soulignons la forte implication de nos services en assistance aux sociétés de chasse lors des opérations de vaccination et de lutte contre la coccidiose lors des programmes d'introduction de Lapins de garenne.

Dans le cadre de l'exercice des missions de Service Public qui sont confiées à la Fédération, nous avons pu réaliser avec les Services de la DDTM le transfert de gestion administrative des ACCA. Celles-ci sont au nombre de cinq sur le département. Sur ce modèle et dans le cadre d'une étude de faisabilité, nous sommes intervenus sur plusieurs communes durant l'année. Une procédure de constitution volontaire est lancée sur la commune de SAINT PAUL LA COSTE.

Je déplore que les communes qui subissaient des dégâts importants et rencontraient des difficultés de maîtrise de territoire n'aient pas adhéré à ce projet politique territorial qui défend le modèle de chasse populaire.

L'autre mission de service public qui est assumée avec la plus grande rigueur reste le fonctionnement de la Régie de Recettes du Guichet Unique. Cette mission permet aux chasseurs Gardois de bénéficier durant toute la campagne d'un service de qualité. Avec une possibilité de délivrance par internet et un accueil physique au siège social, l'offre de service à nos chasseurs est complète. Au travers des actions promotionnelles qui sont conduites envers les jeunes de 16 ans, ou bien auprès des anciens chasseurs dans le cadre de l'offre de parrainage, ou sous le couvert du pack famille, notre département se démarque et limite le phénomène d'érosion des porteurs de permis. Dans le cadre des délivrances, le ratio des prises de « Permis National » et « Permis Départemental » se stabilise. A noter, les difficultés rencontrées par certains adhérents dans le cadre de leur inscription au FINIADA qui prive les intéressés de toute capacité de délivrance d'une validation. Des échanges réguliers sont opérés avec les Services de la Préfecture et notre Avocat pour conseiller au mieux les chasseurs dans le cadre de cette inscription qui est privative du droit de détenir des armes, des munitions et de pouvoir chasser.

En matière de veille foncière sur des habitats naturels, nous avons pu, sur la campagne écoulée réaliser partiellement le projet associatif, sur des parcelles adjacentes aux propriétés de SAINT ANDRE DE VALBORGNE et de l'Ecole de Chasse.

En revanche, le programme de rétrocessions foncières (35 ha 86) relatif au passage de la ligne LGV qui était en phase de finalisation entre SNCF Réseau et la Fondation pour la Protection des Habitats n'a pas pu aboutir. En cause, la décision de la SAFER du GARD de faire prévaloir son droit de préférence sur une partie des parcelles concernées. Rappelons que cette trentaine d'hectares avaient été obtenus d'arrachepied auprès du gestionnaire du réseau, alors que plus de 300 hectares étaient attribués au Conservatoire des Espaces Naturels... Sur la forme, rien ne m'étonne, car dès le départ ce dossier a été « enkysté » par les pressions politiques pro-environmentalistes et des préjugés vis-à-vis de la Fondation des Chasseurs. Finalement, les représentants agricoles en agissant de la sorte montrent leur préférence. Dont acte !

Les actions conduites en faveur de la promotion de la chasse ont été fortement limitées en raison de la Covid. Les projets qui étaient envisagés à savoir un Dimanche à la Chasse et une Randonnée sur le thème de la découverte des milieux avec le Comité Départemental de la Randonnée ont dû être abandonnés. En revanche, nous sommes satisfaits du partenariat passé avec l'Office du Tourisme du Mont Aigoual qui sous le programme original écotourisme cynégétique, suivi par notre Technicien, a enregistré durant tout l'été une bonne affluence dans le cadre de l'accompagnement des groupes à la découverte du Mouflon. L'offre de guidage a été élargie sur le thème du Cerf pendant la période du brame.

En matière de communication, vous êtes nombreux à avoir apprécié la nouvelle présentation de la Revue Trimestrielle « LA CHASSE EN PAYS GARDOIS » et à suivre par internet au moyen de la Newsletter les actualités mensuelles. A certaines époques, le déferlement des attaques sur les réseaux sociaux contre la chasse, les chasseurs et la Fédération sont éloquentes et le degré d'agressivité des messages dans les forums synonymes d'un mal chronique qui ronge la société civile. J'invite tous les adhérents à faire preuve de modération sur ces réseaux que ce soit en matière de messages, de vidéos et autres images, car tout ce qui susceptible de desservir la chasse et de nuire aux chasseurs, se trouve réuni dans ces nouveaux médias. Et de savoir que les groupes militants et ONG protecteurs animaliers se servent de ces informations pour faire du lobby anti-chasse auprès des Administrations, des élus locaux et des Parlementaires.

Je terminerai ce Rapport Moral en remerciant les administrateurs qui m'ont fait confiance durant tout ce mandat et ceux qui ont fait preuve de loyauté à mon égard. Je remercie toute l'équipe Fédérale, le Directeur, les personnels du Service Administratif, Technique, de Biodiversité, de Garderie et l'ensemble des bénévoles qui œuvrent à nos côtés pour améliorer la qualité de service de notre Fédération. J'exprime ma reconnaissance à l'ensemble des Présidents et Responsables de chasse, les Présidents des associations spécialisées, les chasseurs et amis partenaires qui ont soutenu et défendu les intérêts de la Fédération.

Je remercie notre ancien Préfet Didier LAUGA pour la grande confiance qu'il m'a témoigné durant toutes ces années et pour la grande écoute dont fait preuve notre nouvelle Préfète Marie-Françoise LECAILLON avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir et de partager les problématiques qui impactent la chasse départementale et notre Fédération.

Je remercie l'ensemble des corps institutionnels, administrations et les instances politiques partenaires, pour la collaboration et les échanges constructifs que nous avons pu avoir, dans l'intérêt général de la chasse.

Ainsi, comme je l'avais annoncé lors du Congrès Extraordinaire de SAINT MARTIN DE VALGALGUES, je me suis engagé à mener jusqu'à son terme le combat politique sur la loi d'indemnisation, sans aucune forme de compromission y compris avec le National. En vertu des pressions qui s'exercent sur ce dossier, j'ai pris la décision de revenir vers vous le 27 mars prochain pour solliciter une dernière fois vos suffrages. En vous donnant l'assurance que je resterais intraitable dans la négociation qui se profile dans les prochains mois, en rapport notamment du devenir de cette Commission Nationale d'Indemnisation qui dans son fonctionnement actuel doit « tomber ». Et en ayant l'ambition politique de vouloir peser dans le débat sur le plan National, afin de convaincre mes collègues Présidents qu'une bonne Réforme, sera celle qui prendra en considération la défense des chasses populaires et non celle d'un système qui cède place aux intérêts économiques croisés dont nous sommes devenus otages.

Le Président
G. BAGNOL



RAPPORT FINANCIER

Aux termes de la mission d'expertise comptable confiée à la Société Languedocienne d'Expertise Comptable, l'établissement des comptes annuels se rapportant à l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021 se caractérise par les données suivantes :

- Total bilan : 3 854 056.34 Euros
- Résultat net bénéficiaire : 94 648.17 Euros

Dans le respect des dispositions Ministérielles et des obligations statutaires, il a été procédé à la comptabilisation analytique des charges et des produits inhérents à l'exercice de la mission de service public qui est confiée par l'Etat à la Fédération dans le cadre de l'indemnisation et la prévention des dégâts de grand gibier.

Le compte de résultat fait apparaître un total de charges de 2 619 316.09 € (variation n-1 : +22.91 %) et un total de produits de 2 713 964.26 € (variation n-1 : +12.54 %).

L'analyse des résultats fait ressortir un bénéfice qui s'élève à la somme de 81 951.67 € sur la section générale et de 12 696.50 Euros sur la section analytique dégâts.

L'affectation des résultats 2021 et la situation des réserves comptables à la date de clôture sont proposées comme suit :

- Au crédit du compte Réserves Facultatives pour la somme de 81 951.67 Euros, lequel est créditeur pour la somme de 1 441 941.95 Euros.
- Le compte Réserves Immobilisées qui est déterminé par le montant de la valeur nette comptable des actifs immobilisés sous déduction des subventions d'investissement et équilibré par le compte réserves facultatives présente un solde créditeur de 1 011 698.31 Euros.
- Au crédit du compte Réserves Facultatives Dégâts, lequel présente un solde créditeur de 508 633.19 Euros et 63 210.74 Euros au compte Réserves Facultatives Dégâts des Unités de Gestion, ce dernier est composé du résultat des UG 2019/2020 soit la somme de - 43 958.03 € (débitaire) et les apports financiers opérés sur l'exercice 2020/2021 soit la somme de 107 168.77 € qui sont spécifiques au traitement des dégâts importants (CTF/Action recursoire/Apport compte départemental).
- Le compte Réserves Immobilisées Dégâts qui est déterminé par le montant de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et équilibré par le compte réserves facultatives présente un solde créditeur de 31 587.97 Euros.

Ainsi sur l'exercice, la Fédération dispose d'une Réserve comptable dans le compte dégâts qui représente 66.94 % de la campagne d'indemnisation de référence, qui était 2017/2018, avec un montant le plus élevé soit 854 319.59€.

Au titre de l'exercice comptable, la provision pour indemnité de fin de carrière des salariés est intégrée au Bilan, elle s'élève à la somme de 124 254.52 €.

Aucun litige n'étant en cours, il n'a pas été procédé à la comptabilisation de provisions pour risques et charges pour contentieux.

Dans le cadre des produits à recevoir dédiés aux actions conduites en faveur de la biodiversité en provenance des fonds Nationaux de l'Eco contribution il a été comptabilisé une provision pour risque et charges sur créances à recevoir d'un montant de 31 320.01 Euros évalués à hauteur de 50 % des sommes engagées.

Dans le cadre des immobilisations, la Fédération a réalisé la réfection de la toiture du siège social et l'aménagement des bâtiments se rapportant à ces gros travaux qui s'élèvent à un total de 125 349.93 Euros.

Sur la section dégâts, la comptabilisation du stock de matériel de clôture fait apparaître une valeur d'un montant de 117 894.09 Euros, évaluée sur la base du dernier prix connu. Une provision pour dépréciation du stock d'un montant de 82 525.86 Euros, correspondant à 70 % de la valeur du stock (prix de vente proposé aux emprunteurs) a été constatée.

A la clôture de l'exercice, le bilan ne fait pas ressortir de dette pour emprunt à court, moyen ou long terme et le taux d'endettement s'avère nul.

Sur l'exercice, la comptabilisation de l'écriture de compensation relative à la convention de financement avec la FNC se rapportant aux actions biodiversité menées par la Fédération dans le cadre des programmes Eco contribution représentent la somme de 143 560.00 € dont 73 070.00 € se rapportant aux engagements 2019/2020.

Le Budget relatif à la campagne cynégétique 2022/2023 est présenté avec un résultat équilibré et sous une nouvelle forme, qui répond aux exigences réglementaires requises par les nouveaux statuts (Arrêté Ministériel du 11 février 2020 fixant les statuts des Fédérations départementales des chasseurs) avec des sections analytiques dédiées permettant de démontrer au Préfet la capacité budgétaire de réalisation des missions de service Public confiées, dans les domaines énumérés ci-dessous :

- la prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier mentionnées à l'article L. 426-1 et L.426-5 du code de l'Environnement ;
- l'écocontribution relative aux actions biodiversité ;
- l'organisation et la formation de l'examen du permis de chasser et de la chasse accompagnée ;
- la validation du permis de chasser ;
- la gestion du plan de chasse ;
- la gestion des ACCA ;
- la prévention du braconnage, l'élaboration et la veille du Schéma départemental de gestion cynégétique.

Les charges prévisionnelles qui s'élèvent à la somme 2 519 K€, permettent à la structure de remplir l'ensemble des missions de service public (comme déclinées ci-avant) et de réaliser en conformité avec son objet social le maintien de son soutien technique et financier en faveur des adhérents dans le cadre de l'amélioration des territoires, dans le domaine de la formation et de l'éducation, la promotion de la chasse, la réalisation des études et des suivis nécessaires sur les espèces ou en matière de veille sanitaire.

Les missions spécifiques à la Biodiversité « Ecocontribution » sont évaluées à la somme 147 K€, elles intègrent l'amortissement du matériel Radar, la ressource humaine interne et les autres charges dédiées à l'accomplissement de ces actions dédiées.

Le budget « dégâts de grand gibier » est présenté en équilibre. En conformité avec la loi, le financement des dépenses d'indemnisation et de prévention est supporté à l'échelle des territoires de chasse. Chaque Unité de Gestion (UG) dispose ainsi de son propre budget et d'un montant de Participation Financière Aux Territoires à l'hectare qui lui est propre. Dans le cadre de la préparation du budget, ce montant a été soumis au vote des Comités de Pilotage des UG. A noter que lorsque le Comité de Pilotage a émis un avis défavorable au montant qui était proposé, les facilitateurs désignés ont été consultés pour avis.

Les charges prévisionnelles d'indemnisations (291 K€) orientent les gestionnaires de territoires dans une volonté de maîtrise de l'équilibre agro-cynégétique et de limitation des dégâts importants. A ce titre, il est proposé le maintien des moyens dédiés et le service qui est assuré dans le cadre de la prévention des dégâts (192 K€). Les charges de gestion (190 K€) sont financées par les autres produits dédiés du compte dégâts.

La formation à l'examen du permis de chasser et à la chasse accompagnée engage la structure à hauteur de 182 K€.

La réalisation du service du Guichet Unique est évaluée quant à lui à la somme de 98 K€.

L'exercice des autres missions de service public (Gestion du Plan de Chasse, ACCA et SDGC) est évaluée respectivement à la somme de 186 K€.

Le Bilan prévisionnel 2021/2022 présente un total actif/passif de 3 680 K€. Il maintient la capacité d'autofinancement de la structure.

L'action du bénévolat est évaluée à 88 K€.

L'enveloppe allouée aux investissements prévisionnels soit la somme de 565 K€ prend en considération le report du Projet Associatif Biodiversité d'acquisition foncière qui n'a pas été réalisé sur l'exercice en cours.

Le Trésorier
B. PAGES



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

182 ROUTE DE SAUVE
BP 57012

30910 NIMES

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

édité le 25/11/2021

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD BILAN ACTIF

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 25/11/2021

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	74 838,58	73 775,58	1 063,00	0,03	567,00	0,02
208001 IMMO PROGRAMMES INFORMATIQUE	74 838,58		74 838,58	1,94	73 398,58	1,97
280801 AMORT PROGRAMMES INFOR		73 775,58	-73 775,58	-1,90	-72 831,58	-1,94
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	607 562,12	24 488,53	583 073,59	15,13	557 269,13	14,95
211100 IMMO TERRAIN	559 578,55		559 578,55	14,52	529 578,55	14,20
212100 IMMO AMENAGEMENT TERRAIN	18 614,77		18 614,77	0,48	18 614,77	0,50
212101 AMENAGEMENT ST ANDRE	29 368,80		29 368,80	0,76	29 368,80	0,79
281210 AMORT AMENAGEMENT TERRAIN		18 614,77	-18 614,77	-0,47	-20 292,99	-0,53
281211 DOT. AMENAGEMENT ST ANDRE		5 873,76	-5 873,76	-0,14		
. Constructions	1 393 479,46	993 759,39	399 720,07	10,37	307 602,94	8,25
213100 IMMO CONSTRUCTION	671 415,60		671 415,60	17,42	661 058,65	17,73
213500 IMMO INSTAL AMENAGEMENT	218 978,30		218 978,30	5,68	195 765,61	5,25
213501 IMMO AMENAGEMENT ECOLE CHASSE	503 085,56		503 085,56	13,05	468 985,39	12,58
281310 AMORT CONSTRUCTION		477 255,56	-477 255,56	-12,37	-541 188,33	-14,51
281350 AMORT INST AGENCEMENT		168 578,76	-168 578,76	-4,36	-169 881,25	-4,55
281351 AMORT AMENAGEMENT ECOLE CHASSE		347 925,07	-347 925,07	-9,02	-307 137,13	-8,23
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	464 841,49	349 681,20	115 160,29	2,99	171 876,17	4,61
215101 IMMO MATERIEL OUTILLAGE PERSON	49 967,47		49 967,47	1,30	49 967,47	1,34
215501 IMMO MATERIEL AUDIOVISUEL	33 896,30		33 896,30	0,88	33 896,30	0,91
215502 IMMO MATERIEL EXAMEN PC	51 822,03		51 822,03	1,34	51 822,03	1,39
215800 MATERIEL ORNITHOLOGIQUE	180 000,00		180 000,00	4,67	180 000,00	4,83
215801 IMMO AUTRES MATERIELS	15 800,99		15 800,99	0,41	15 800,99	0,42
215802 IMMO MATERIEL CLOTURES	133 354,70		133 354,70	3,46	107 290,70	2,88
281511 AMORT MATERIELS PERSONNELS		49 967,47	-49 967,47	-1,29	-49 967,47	-1,33
281551 AMORT MATERIEL AUDIOVISUEL		29 750,95	-29 750,95	-0,76	-27 963,17	-0,74
281552 AMORT MATERIEL EXAMEN PC		50 895,06	-50 895,06	-1,31	-50 002,33	-1,33
281580 AMORT. MAT. ORNITHO		101 500,00	-101 500,00	-2,62	-41 500,00	-1,10
281581 AMORT AUTRES MATERIELS		15 800,99	-15 800,99	-0,40	-15 800,99	-0,41
281582 AMORT MATERIEL CLOTURES		101 766,73	-101 766,73	-2,63	-81 667,36	-2,18
. Autres immobilisations corporelles	384 866,09	317 761,86	67 104,23	1,74	72 636,10	1,95
218160 IMMO COLLECTION	10 507,70		10 507,70	0,27	10 507,70	0,28
218201 IMMO MATERIEL DE TRANSPORT	195 659,19		195 659,19	5,08	195 659,19	5,25
218301 IMMO MATERIEL BUREAU INFORMATI	89 527,70		89 527,70	2,32	83 012,46	2,23
218401 IMMO MOBILIER	74 658,63		74 658,63	1,94	68 058,63	1,83
218801 AUTRES IMMO CORPOREL	14 512,87		14 512,87	0,38	7 438,11	0,20
281816 AMORT DES COLLECTIONS		9 365,91	-9 365,91	-0,23	-8 904,41	-0,23
281821 AMORT MATERIEL TRANSPORT		153 226,67	-153 226,67	-3,97	-134 062,02	-3,59
281831 AMORT MATERIEL BUREAU INFOR		79 472,97	-79 472,97	-2,05	-74 937,00	-2,00
281841 AMORT MOBILIER		67 551,46	-67 551,46	-1,74	-66 698,45	-1,78
281881 AMORT AUTRES IMMOB CORP		8 144,85	-8 144,85	-0,20	-7 438,11	-0,19
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes	1 790,10		1 790,10	0,05	1 790,10	0,05
238801 AVANCES ACOMPTES IMMO	1 790,10		1 790,10	0,05	1 790,10	0,05
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD BILAN ACTIF

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 25/11/2021

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Prêts						
. Autres	987,00		987,00	0,03	987,00	0,03
275001 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES	987,00		987,00	0,03	987,00	0,03
TOTAL (I)	2 928 364,84	1 759 466,56	1 168 898,28	30,33	1 112 728,44	29,85
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	117 894,09	82 525,86	35 368,23	0,92	24 788,75	0,66
373000 STOCK MATERIEL DE CLOTURES	117 894,09		117 894,09	3,06	82 629,16	2,22
397300 PROVISION DEPRECIATION STOCK		82 525,86	-82 525,86	-2,13	-57 840,41	-1,54
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	157 702,25	13 795,49	143 906,76	3,73	38 905,62	1,04
437801 TICKETS RESTAURANT	185,00		185,00	0,00	740,00	0,02
437811 F.A.F AGEFOS PME	727,94		727,94	0,02	618,96	0,02
468700 PRODUITS A RECEVOIR DEGATS	70 075,79		70 075,79	1,82	27 169,41	0,73
468701 PRODUITS A RECEVOIR	24 430,81		24 430,81	0,63	22 173,65	0,59
468710 PROJETS ECO CONTRIBUTION	62 282,71		62 282,71	1,62		
496700 PROV DEP AUTRES CREANCES		11 795,49	-11 795,49	-0,30		
496875 PROVISION S/CREANCE DEGATS		2 000,00	-2 000,00	-0,04	-11 796,40	-0,31
Valeurs mobilières de placement	2 369 738,14		2 369 738,14	61,49	2 416 444,34	64,82
508103 LIVRET ASSOC CHAIX	371,02		371,02	0,01	228,62	0,01
508104 LIVRET A CHAIX	85 332,75		85 332,75	2,21	84 890,62	2,28
508105 LIVRET ASSOC CHAIX CPTA DEGATS	675 739,76		675 739,76	17,53	729 789,43	19,57
508201 FONDS COMMUN DE PLACEMENT	768 868,64		768 868,64	19,95	766 137,49	20,55
508202 FONDS COMMUN DE PLACEMENT 800K	839 425,97		839 425,97	21,78	835 398,18	22,41
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	99 661,52		99 661,52	2,59	99 200,02	2,66
512103 CHAIX 03	5 293,68		5 293,68	0,14	19 353,56	0,52
512201 CHAIX	329,43		329,43	0,01	1 510,03	0,04
514001 CCP	3 160,87		3 160,87	0,08	3 190,87	0,09
518701 INTERETS A RECEVOIR	90 877,54		90 877,54	2,36	75 145,56	2,02
Charges constatées d'avance	36 483,41		36 483,41	0,95	36 139,29	0,97
486001 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	36 483,41		36 483,41	0,95	36 139,29	0,97
TOTAL (II)	2 781 479,41	96 321,35	2 685 158,06	69,67	2 615 478,02	70,15
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 709 844,25	1 855 787,91	3 854 056,34	100,00	3 728 206,46	100,00

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD BILAN PASSIF

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 25/11/2021

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	1 919 137,71	49,80	1 709 809,93	45,86
106101 RESERVES FACULTATIVES	1 359 990,28	35,29	1 206 764,01	32,37
106102 RESERVES FACULTATIVES DEGATS	495 936,69	12,87	503 045,92	13,49
106103 RESERVES FACULTATIVES DEGATS UG	63 210,74	1,64		
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres	1 148 286,28	29,79	1 077 116,44	28,89
106200 RESERVES IMMOBILISEES DEGATS	31 587,97	0,82	25 623,34	0,69
106201 RESERVES IMMOBILISEES	1 011 698,31	26,25	946 493,10	25,39
106203 SUBVENTIONS ECOLE CHASSE	105 000,00	2,72	105 000,00	2,82
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	94 648,17	2,46	280 497,62	7,52
Situation nette (sous total)	3 162 072,16	82,05	3 067 423,99	82,28
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	19 625,00	0,51	34 625,00	0,93
131401 SUBV RADAR	45 000,00	1,17	45 000,00	1,21
139041 AMORT. SUBV RADAR	-25 375,00	-0,65	-10 375,00	-0,27
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	3 181 697,16	82,55	3 102 048,99	83,20
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	54 682,70	1,42		
195000 REPORT DE FONDS DEDIES ECOCONTRIBUTION	54 682,70	1,42		
TOTAL (II)	54 682,70	1,42		
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	196 722,31	5,10	113 151,34	3,03
157620 PROVISION IND DEPART RETRAITE	124 254,52	3,22	113 151,34	3,03
157621 PROVISION RISQUE ET CHARGES	72 467,79	1,88		
TOTAL (III)	196 722,31	5,10	113 151,34	3,03
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 188,96	0,55	125 537,61	3,37
408101 FOURNISSEUR FACTURES NON PARVENUES	21 188,96	0,55	125 537,61	3,37
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	178 078,46	4,62	178 205,45	4,78
428201 DETTE PROVISION CONGES PAYES	53 336,34	1,38	49 544,09	1,33
428601 PERSONNEL CHARGE A PAYER	19 278,86	0,50	26 608,21	0,71
431101 MSA	27 448,38	0,71	32 076,56	0,86
435001 INDEMNITES JOURNALIERES	154,10	0,00		
437102 ARIAL	7 372,07	0,19	6 586,28	0,18
437502 AXA	6 975,46	0,18	6 568,48	0,18
438601 ORGANISM SOCIAUX CHARGES PAYER	42 919,06	1,11	43 049,12	1,15
442100 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	1 227,00	0,03	1 052,03	0,03
444500 IMPOT SOCIETE	206,00	0,01	442,00	0,01
447100 TAXE SUR LES SALAIRES	5 060,00	0,13		
448600 ETAT CHARGES A PAYER	14 101,19	0,37	12 278,68	0,33
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD
BILAN PASSIF

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 25/11/2021

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	
Autres dettes	207 496,10	5,38	203 911,31	5,47
468601 CHARGES A PAYER	82 444,49	2,14	6 171,88	0,17
468602 CHARGES A PAYER DEGATS	125 051,61	3,24	197 739,43	5,30
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	14 190,65	0,37	5 351,76	0,14
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCES	1 465,00	0,04	5 351,76	0,14
487001 PRODUITS CONSTATES D'AVANCES03	12 725,65	0,33		
TOTAL (IV)	420 954,17	10,92	513 006,13	13,76
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 854 056,34	100,00	3 728 206,46	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 25/11/2021

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	1 711 122,96		1 769 958,33		-58 836	-3,31
756098 TIMBRE GRAND GIBIER TEMPORAIRE	820,00		1 460,00		-640	-43,83
756099 TIMBRE GRAND GIBIER	113 020,00		116 660,00		-3 640	-3,11
756100 TIMBRE FEDERAL	527 544,00		567 270,00		-39 726	-6,99
756101 TIMBRES FD TEMPORAIRES 9 JRS	296,00		589,00		-293	-49,74
756102 TIMBRES FD TEMPORAIRES 3 JRS	2 147,00		3 683,00		-1 536	-41,70
756104 TIMBRE FEDERAL NATIONAL	602 822,00		582 900,00		19 922	3,42
756105 TIMBRE FEDERAL NATIONAL NC	6 902,00		6 496,00		406	6,25
756108 TIMBRE COMPLEMENTAIRE FD			3 014,00		-3 014	-100,00
756109 TIMBRE FD DIVERS	312,00		360,00		-48	-13,32
756110 ADHESIONS	50 475,00		49 950,00		525	1,05
756111 PARTICIPATION AU TERRITOIRE	364 498,79		437 025,15		-72 527	-16,59
756112 CONTRIBUTION TERRITORIALE	42 286,17		551,18		41 735	N/S
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	45 989,76		42 613,84		3 376	7,92
701000 PARTICIPATION FRAIS D'ESTIMATION	471,40		260,24		211	81,15
707012 VENTE LAPINS	1 470,00				1 470	N/S
707018 VENTES PERDRIX	26 406,72		26 573,05		-167	-0,62
707502 VENTES PLAQUES	5 753,57		2 851,32		2 902	101,79
707512 VENTE SACS VENAISON	3 344,96		4 841,87		-1 497	-30,91
707681 VENTES REPULSIF	2 504,88		4 274,36		-1 770	-41,40
707701 VENTES DOCUMENTATION	6 038,23		3 813,00		2 225	58,35
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	244 096,25		197 737,46		46 359	23,44
706001 CONTRAT DE SERVICE COMPLEMENT	31 236,48		31 021,92		215	0,69
706700 VENTE PLAN DE CHASSE	81 419,00		73 225,00		8 194	11,19
706805 AUTRES PRESTATION SERVICE	28 725,00				28 725	N/S
708000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES			980,00		-980	-100,00
708051 PUB JOURNAL FEDERATION	15 956,09		16 022,50		-66	-0,40
708052 REVUE FEDERALE	13 990,00		14 289,00		-299	-2,08
708053 PARTICIPATION DELIV PERMIS	33 245,00		32 860,00		385	1,17
708054 PARTICIPATION ASS PERMIS	29 548,80		29 339,04		209	0,71
708801 PRODUITS PROJET BIODIV	9 975,88				9 975	N/S
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	295 681,14		290 940,86		4 741	1,63
740000 CFF COMPENSATION PERMIS			69 613,00		-69 613	-100,00
740801 SUBVT ETAT GUICHET UNIQUE	56 160,00		55 628,00		532	0,96
740802 SUBVENTION CGG	10 000,00				10 000	N/S
740803 SUBVENTION CRLR	24 741,00				24 741	N/S
740804 SUBVENTION FRC	25 983,14		38 686,86		-12 703	-32,83
740806 SUBVENTION OFB	1 200,00		2 800,00		-1 600	-57,13
741000 SUBVENTION CNASEA	500,00				500	N/S
746000 TIMBRE NATIONAL GG QUOTE PART			27 954,00		-27 954	-100,00
748111 SUBV ECOCONTRIB CIFF			10 859,00		-10 859	-100,00
748112 SUBV ECOCONTRIB CYNEP			4 190,00		-4 190	-100,00
748800 SUBVENTION FNC ACCA	2 021,00		2 021,00			0,00
748801 SUBVENTION FNC SAGIR	4 509,00		6 189,00		-1 680	-27,13
748810 CF PEREQUATION REFORME	73 000,00		73 000,00			0,00
748830 CFF COMPENSATION PERMIS	97 567,00				97 567	N/S
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	117 322,71				117 322	N/S
755010 CONTRIBUTION FINANCIERE BIODIV	117 322,71				117 322	N/S

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 25/11/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	13 685,02	28 715,36	-15 030	-52,33
781500 REPRISE IND DEP RET		12 960,46	-12 960	-100,00
781760 REPRIS S/ PROV DEP AUT CREANCE	9 796,40	15 173,06	-5 377	-35,43
791001 REMB ASSURANCE	3 888,62	581,84	3 307	569,19
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	226 885,87	13 242,74	213 643	N/S
757300 SUBVT VIRMNT RESULTAT	15 000,00	10 375,00	4 625	44,58
758001 AUTRE PRODUIT DE GESTION	14,65	537,96	-523	-97,38
758002 APPORT COMPTE DEGATS UG	39 187,76		39 187	N/S
758600 D.I TRIBUNAUX	27 173,46	1 579,78	25 594	N/S
758601 PRODUIT STAGE ALTERNATIF PENAL	1 950,00	750,00	1 200	160,00
758820 SUBVENT. CONT.FINANC.ECO CON.	143 560,00		143 560	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	2 654 783,71	2 343 208,59	311 575	13,30
CHARGES D'EXPLOITATION:				
Achats de marchandises	81 527,95	64 970,23	16 557	25,48
607012 ACHATS LAPINS	2 450,00		2 450	N/S
607018 ACHATS PERDRIX	33 008,40	33 216,00	-208	-0,62
607502 ACHATS PLAQUES	12 328,80	7 884,00	4 444	56,37
607512 ACHATS SACS VENAISON	9 272,88	7 606,66	1 666	21,90
607681 ACHATS REPULSIF		8 587,15	-8 587	-100,00
607701 ACHATS DOCUMENTATION	7 407,00	5 352,90	2 055	38,40
607802 ACHATS SEMENCES ET AUTRES	17 060,87	2 323,52	14 737	634,40
Variations stocks	-35 264,93	-6 146,03	-29 118	-473,76
603700 VARIATION STOCKS CLOTURES	-35 264,93	-6 146,03	-29 118	-473,76
Autres achats et charges externes	935 221,34	893 221,63	42 130	4,72
601000 INDEMNISATION DEGATS	260 290,18	339 075,71	-78 785	-23,23
601100 VARIATION IND DEGATS N-1	-4 655,11	-4 953,46	298	6,02
601111 PRODUITS VETERINAIRES	1 226,94		1 226	N/S
606101 ELECTRICITE	8 447,33	6 916,92	1 531	22,14
606102 EAU	-96,97	1 298,31	-1 394	-107,39
606140 CARBURANT PA	640,09	1 299,05	-659	-50,72
606141 CARBURANT PT	3 242,82	2 787,79	455	16,33
606142 CARBURANT AGT	6 737,97	8 168,19	-1 431	-17,51
606300 ALIMENTATION GIBIER	2 413,37	839,30	1 574	187,60
606301 FOURNIT ENTRET EQUIP FD	1 520,59	1 502,24	18	1,20
606401 FOURNITURES BUREAU	20 761,13	20 363,02	398	1,95
606402 LOGICIELS	3 447,58	1 382,40	2 065	149,42
606500 PETIT EQUIP BIODIVERSITE	9 428,14	173,56	9 255	N/S
606501 PETIT EQUIPEMENT	7 989,34	4 905,22	3 084	62,87
606502 PETIT EQUIPEMENT CLOTURES	84 762,61	61 926,27	22 836	36,88
606503 PETIT OUTILLAGE AGT	248,15	174,60	74	42,53
606504 PETIT OUTILLAGE TIR	6 864,61	4 528,04	2 336	51,59
606505 PETIT EQUIPEMT ECOLE	14 018,10	5 037,25	8 981	178,30
606601 TENUES ET VETEMENT AGT	8 929,56	4 049,91	4 880	120,52
606602 TENUES ET VETEMENTS PT	2 541,89	3 581,87	-1 040	-29,03
606700 FRAIS GIBIERS ECOLE		630,00	-630	-100,00
606701 FRAIS PLAN DE CHASSE	6 205,28	5 426,33	779	14,36
606702 FRAIS PLAN DE GESTION	17 327,89	22 273,20	-4 946	-22,20
613520 LOCATIONS AUTRES	10 775,07	11 491,30	-716	-6,22
615200 ENTRETIEN BATIMENT	40 332,90	12 165,62	28 167	231,54
615510 ENTRETIEN MATERIEL FD	7 764,57	8 221,45	-457	-5,55
615511 ENTRETIEN MATERIEL AGT		160,97	-160	-100,00
615516 ENTRETIEN AGRICOLE ECOLE	1 772,00	8 651,00	-6 879	-79,51
615518 ENTRETIEN AUTRES	9 353,24	6 205,94	3 148	50,73
615520 ENTRETIEN VEHICULES PA	3 655,23	1 216,14	2 439	200,58
615521 ENTRETIEN VEHICULES PT	2 232,25	2 057,54	175	8,51
615522 ENTRETIEN VEHICULES AGT	5 350,67	5 422,85	-72	-1,32

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD
COMpte DE RESULTAT**

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 25/11/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
615601 FRAIS MAINTENANCE	32 077,86	31 195,13	882	2,83
616300 ASSURANCES ADMINISTRATEURS	548,93	548,93		0,00
616400 ASSURANCES MULTIRISQUE FD	8 683,17	8 042,36	641	7,97
616801 AUTRES ASSURANCES	4 736,23	6 385,93	-1 649	-25,82
616802 ASSURANCES AGT	5 185,20	6 179,09	-994	-16,08
616803 ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	9 832,30	9 640,00	192	1,99
618101 DOCUMENTATION	813,51	758,85	55	7,26
618102 DOCUMENTATION AGT	143,18	84,18	59	70,24
621400 PERS.COLLAB.OCCUPICAPRA	1 628,25		1 628	N/S
622610 HONORAIRES AVOCATS	37 886,56	19 760,27	18 126	91,73
622620 FRAIS D'ANALYSE	3 484,71	2 334,97	1 150	49,27
622631 HONORAIRES EXPERT-COMMIS COMPT	24 690,50	18 169,56	6 521	35,89
622640 HONORAIRES ESTIMATEURS	37 888,15	37 514,78	374	1,00
622680 VACATIONS PREST EXTERIEURS	1 789,59	838,62	951	113,48
622801 REMUN HONORAIRES DIVERS	15 205,49	10 598,74	4 607	43,47
623101 ANNONCES ET INSERTIONS	4 070,09	618,03	3 452	558,58
623301 PUB. FOIRES COUPES		1 226,90	-1 226	-100,00
623302 PUB PROMOTION CHASSE		10 620,53	-10 620	-100,00
623304 PUB COMMUNICATION BIODIVERSITE	1 128,43		1 128	N/S
623601 CATALOGUES ET IMPRIMES	2 911,39	890,54	2 021	227,08
623711 FRAIS D'EMISSION REVUE	52 149,99	42 399,17	9 750	23,00
623801 PUB, DONS, CADEAUX, POURBOIRES	7 455,40	6 363,68	1 092	17,16
624100 TRANSPORT SUR ACHATS DEGATS	93,00	54,00	39	72,22
624101 TRANSPORT SUR ACHATS	854,45	614,23	240	39,09
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENT	334,87	3 052,46	-2 718	-89,05
625112 IND TOURNEES PT	5 540,67	3 741,88	1 799	48,09
625113 VOYAGES ET DEPLACEMENT SALARIE	1 005,48	637,10	368	57,77
625114 IND TOURNEES AGT	7 647,60	9 782,73	-2 135	-21,82
625180 IND DEPLACEMENTS ESTIMATEURS	17 293,75	16 469,17	824	5,00
625182 IND ADMINISTRATEURS	18 491,55	16 968,02	1 523	8,98
625184 IND PREST EXTERIEURS	3 630,83	5 574,42	-1 944	-34,87
625200 INDEMNITES PRESIDENT	6 000,00	4 650,00	1 350	29,03
625700 RESTAURANT, RECEPTIONS FD	7 165,60	13 928,75	-6 763	-48,55
625701 ASSEMBLEE GENERALE		1 260,00	-1 260	-100,00
626110 TELEPHONE FD	7 799,41	7 018,71	781	11,13
626200 FRAIS POSTAUX	39 198,53	32 572,57	6 626	20,34
627800 AUTRES FRAIS BANCAIRE DEGATS	110,54	96,61	14	14,58
627801 AUTRES FRAIS BANCAIRES	7 205,89	7 092,27	113	1,59
628100 COTISATION FNC	1 000,00	1 000,00		0,00
628110 COTISATION FD REGIONAL	500,00	500,00		0,00
628178 COTIS FEDERATION COTIERE		500,00	-500	-100,00
628179 COTIS ASS NATIONALE CHASSEURS DE MONTAGNE	400,00		400	N/S
628180 COTISATION SYNDICAT NATIONAL	3 878,77	4 007,20	-129	-3,21
628181 COTISATION UNFDC	100,00	100,00		0,00
628183 ASS NATIONALE FD ACCA	157,50	157,50		0,00
628186 AUTRES COTISATIONS	113,10	777,10	-664	-85,45
628800 FRAIS PROTECTION BATIMENTS	925,32		925	N/S
628801 CHARGES PROJET BIODIVERSITE	10 068,13		10 068	N/S
628802 FRAIS PROTECTION BATIMENTS		1 518,12	-1 518	-100,00
Aides financières	159 532,60	158 710,23	822	0,52
657002 RIST ACHAT ADHERENTS CLOTURES	1 475,12	1 037,19	438	42,24
657011 RISTOURNES LIEVRES	14 968,40	23 029,70	-8 061	-34,99
657012 RISTOURNES LAPINS	8 878,60	10 560,80	-1 682	-15,92
657014 RISTOURNES FAISANS	4 903,90	5 694,54	-791	-13,88
657018 RISTOURNES PERDRIX	25 375,94	28 671,20	-3 296	-11,49
657019 RIST ACHAT ADH MAT CYNEGETIQUE	578,00	1 455,00	-877	-60,26
657020 RIST ACHAT ADHERENTS PIEGES	2 858,15	2 802,03	56	2,00
657021 RIST ACHAT ADHERENTS SECURITE	-3 348,80	3 414,48	-6 762	-198,06
657025 RIST ACHAT ADH JACHERES FLEURIES		390,15	-390	-100,00
657026 RIST ACHAT ADH GILET CHIEN	-162,30		-162	N/S

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD
COMPTE DE RESULTAT**

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 25/11/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
657110 SUBVT POINT D'EAU	129,12		129	N/S
657112 SUBVT CULTURES GIBIER	10 284,53	10 316,04	-32	-0,30
657114 SUB CULTURES FAUNISTIQUES CRLR	2 026,64		2 026	N/S
657117 SUBVT OUVERTURE DE MILIEU	3 094,30	3 686,25	-592	-16,05
657118 SUBVT AUTRES AMENAGEMENTS	513,87	204,41	309	151,47
657119 SUBVT GARENNES	200,00	819,55	-619	-75,57
657120 SUBVT PARQUETS LACHERS	704,95	283,66	421	148,76
657128 SUBVT VACCIN	8 579,55	7 353,02	1 226	16,67
657129 SUBVT PDT MEDICAMENTEUX	70,95		70	N/S
657130 SUBVT MATERIEL PIEGEAGE	131,40	151,12	-20	-13,24
657131 SUBVT REGUL NUISIBLES	17 223,00	13 229,00	3 994	30,19
657132 SUBVT TERRITOIRE PIEGE	10 600,00	14 400,00	-3 800	-26,38
657160 SUBVT PROTECTION CULTURES	595,41		595	N/S
657161 SUBVT AMENAG SECURITE	1 352,59		1 352	N/S
657162 SUBVT DISPO AGRAINAGE	600,87	242,75	358	147,93
657163 SUBVT PDT REPULSIF		202,28	-202	-100,00
657188 SUBVT INCENDIE INONDATIONS	109,80	3 440,93	-3 331	-96,82
657201 SUBVT CONTRAT LAPIN	3 200,00		3 200	N/S
657230 SUBVT RESERVE FEDERALE	12 352,45	280,63	12 072	N/S
657280 SUB CONCOURS ACTIONS CYNEGETIQ	4 550,00	3 800,00	750	19,74
657281 SUBVT CONCOURS REGION LR	2 000,00	4 000,00	-2 000	-49,99
657302 FOND PROTECT HABITAT	4 292,40	4 713,00	-421	-8,92
657380 SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	8 350,00	3 850,00	4 500	116,88
657400 RIST ACTIONS JEUNES PERMIS	7 283,76	6 331,50	952	15,04
657401 RIST ACTIONS PARRAINAGE CHASSE	5 480,00	3 991,00	1 489	37,31
657402 RIST ACTIONS PACK FAMILLE	280,00	360,00	-80	-22,21
Impôts, taxes et versements assimilés	54 382,04	51 445,10	2 937	5,71
631102 TAXE S/ SALAIRES	38 127,00	36 335,00	1 792	4,93
633301 PART F.A.F	5 991,04	5 293,18	698	13,19
635120 TAXE FONCIERE	8 305,00	6 964,00	1 341	19,26
635121 TAXE HABITATION	1 959,00	2 100,00	-141	-6,70
635801 AUTRES DROITS		586,52	-586	-100,00
637801 TAXE EMPLACEMENT PUBLICITAIRE		166,40	-166	-100,00
Salaires et traitements	553 652,24	537 535,06	16 117	3,00
641110 REMUNERATION PA	161 652,38	175 356,65	-13 704	-7,80
641111 REMUNERATION DEGATS	80 585,63		80 585	N/S
641112 REMUNERATION PT	75 559,15	149 113,89	-73 554	-49,32
641113 REMUNERATION AGT	115 378,65	136 912,22	-21 534	-15,72
641114 REMUNERATION BIODIV	76 995,17		76 995	N/S
641210 CONGES PAYES PA	16 389,47	20 215,77	-3 826	-18,92
641211 CONGES PAYES DEGATS	7 600,49		7 600	N/S
641212 CONGES PAYES PT	12 812,07	18 252,42	-5 440	-29,79
641213 CONGES PAYES AGT	16 534,31	11 075,90	5 459	49,29
641300 PRIME MACRON PA	5 000,00		5 000	N/S
641580 PRIMES FIN ANNEE DEGATS	2 590,91		2 590	N/S
641581 PROV PRIMES FIN ANNEE PA	5 628,77	11 084,72	-5 456	-49,21
641582 PROV PRIME FIN ANNEE PT	4 592,13	9 382,04	-4 790	-51,05
641583 PROV PRIME FIN ANNEE AGT	5 209,63	6 141,45	-932	-15,17
641900 REM.ANALYTIQUE BIODIV	-32 876,52		-32 876	N/S
Charges sociales	273 141,83	266 454,61	6 687	2,51
645100 MSA	209 279,53	199 972,02	9 307	4,65
645201 AXA MERCER	24 560,43	24 032,57	528	2,20
645501 ARIAL	28 126,58	25 703,33	2 423	9,43
645801 PROV CHARGES S/ SALAIRES	-130,06	6 005,37	-6 135	-102,15
647300 TICKETS RESTAURANT	11 305,35	10 741,32	564	5,25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	236 128,06	150 226,55	85 902	57,18
681100 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	159 423,75	111 381,05	48 042	43,13
681101 DOT AMORTISSEMENTS DEGATS	40 223,37	34 543,40	5 680	16,44
681730 DOT PROV DEPRECIATION STOCK	24 685,45	4 302,10	20 383	473,80
681740 DOT PROVISION CREANCE DOUTEUSE	11 795,49		11 795	N/S

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD
COMPTE DE RESULTAT**

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 25/11/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	54 682,70		54 682	N/S
689500 REPORT DE FONDS DEDIES	54 682,70		54 682	N/S
Autres charges	186 881,77	2 556,92	184 325	N/S
658000 CHARGES DIVERSES GESTION	305,01	235,17	70	29,79
658002 APPORT COMPTE DEGATS UG	39 187,76		39 187	N/S
658200 REMB PERMIS CHASSER	1 449,50	1 092,75	357	32,69
658201 REMB PERMIS CHASSER AGT	1 469,50	879,00	590	67,12
658601 CHARGE STAGE ALTERNATIF PENAL	910,00	350,00	560	160,00
658820 CONTRIBUTION FINANC. ECO CONT.	143 560,00		143 560	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	2 500 015,60	2 118 974,30	381 041	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	154 768,11	224 234,29	-69 466	-30,97
PRODUITS FINANCIERS:				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	23 838,45	26 106,79	-2 268	-8,68
764001 PDT VAL MOBIL PLACEMENT	8 057,80	9 780,68	-1 723	-17,61
765000 ESCOMPTE OBTENU	44,17	0,10	44	N/S
768001 INTERETS A RECEVOIR	15 736,48	16 326,01	-590	-3,60
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	23 838,45	26 106,79	-2 268	-8,68
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	23 838,45	26 106,79	-2 268	-8,68
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	178 606,56	250 341,08	-71 735	-28,64
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	20 642,50	16 916,22	3 726	22,03
771801 AUTRES PDT EXCEPTIONNELS	2 246,00	1 152,00	1 094	94,97
771803 PRODUITS CESSION PETIT EQUIP	13 381,54	15 736,22	-2 355	-14,96
772001 PDT S/ EXERCICE ANTERIEUR	5 014,96	28,00	4 986	N/S
Sur opérations en capital	14 699,60	25 388,64	-10 689	-42,09
775200 PRODUIT CESSION ACTIF	350,00	10 850,00	-10 500	-96,76
775201 PRODUIT CESSION ACTIF DEGATS	14 349,60	14 538,64	-189	-1,29
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	35 342,10	42 304,86	-6 962	-16,45
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	34 368,01	9 966,00	24 402	244,85
671401 CREANCES IRRECOUVRABLES	2 449,98	9 966,00	-7 517	-75,42
672001 CHARGES S/ EXERCICE ANTERIEUR	31 918,03		31 918	N/S
Sur opérations en capital		17,40	-17	-100,00
675200 CHARGES S/ CESSION ACTIFS		17,40	-17	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	83 570,97	4,35	83 566	N/S
687100 AMORTISSEMENT EXCEPT		4,35	-4	-100,00
687500 PROV.POUR RISQUE ET CHARGES	83 570,97		83 570	N/S

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD
COMPTE DE RESULTAT**

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 25/11/2021

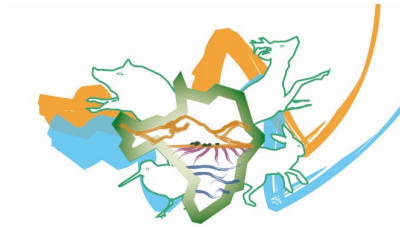
COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
-------------------------------------	---	---	-----------------------------------	---

Total des charges exceptionnelles (VI)	117 938,98	9 987,75	107 951	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-82 596,88	32 317,11	-114 913	-355,57
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 361,51	2 160,57	-799	-36,98
695200 IMPOT SOCIETE	1 361,51	2 160,57	-799	-36,98
Total des produits (I + III + V)	2 713 964,26	2 411 620,24	302 344	12,54
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 619 316,09	2 131 122,62	488 194	22,91
EXCEDENT OU DEFICIT	94 648,17	280 497,62	-185 849	-66,25

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

**Budget Prévisionnel
du 01/07/2022 au 30/06/2023**



BUDGET PREVISIONNEL 01/07/2022-30/06/2023

LIBELLES COMPTES	BILAN	BUDGET	BUDGET
	CONSOLIDE	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2020/2021	2021/2022	2022/2023
ACHATS GIBIER - MARCHANDISES	46 263,02	67 300,00	74 100,00
ACHATS DE GIBIER	35 458,40	33 200,00	35 500,00
ACHATS PLAQUES	12 328,80	7 900,00	8 600,00
ACHATS SACS VENAISON	9 272,88	3 000,00	4 500,00
ACHATS PREVENTION COLLISION	0,00	300,00	300,00
ACHATS MARQUAGE SANGLIER	0,00	100,00	200,00
ACHATS REPULSIF	0,00	8 500,00	6 500,00
ACHATS DOCUMENTATION PERMIS DE CHASSER	7 407,00	5 300,00	6 500,00
ACHATS SEMENCES COUVERT CIFF	17 060,87	14 000,00	17 000,00
VARIATION DE STOCK	-35 264,93	-5 000,00	-5 000,00
INDEMNISATION	255 635,07	367 100,00	296 500,00
INDEMNISATION DEGATS GRAND GIBIER	260 290,18	282 100,00	231 500,00
VARIATION DEGATS GRAND GIBIER N-1	-4 655,11	85 000,00	65 000,00
AURES ACHATS	679 716,27	598 400,00	614 200,00
PRODUITS VETERINAIRES	1 226,94	200,00	1 300,00
ELECTRICITE	8 447,33	7 000,00	8 500,00
EAU	-96,97	1 300,00	1 300,00
CARBURANT PA	640,09	1 300,00	1 000,00
CARBURANT PT	3 242,82	3 000,00	3 300,00
CARBURANT AGT	6 737,97	8 500,00	7 500,00
FUEL	0,00	100,00	100,00
SEMENCE ALIMENTATION PETIT GIBIER	2 413,37	800,00	2 500,00
PETIT MAT EQUIPEMENT FD	1 520,59	1 500,00	1 500,00
FOURNITURES BUREAUX	20 761,13	20 400,00	20 800,00
LOGICIELS	3 447,58	2 000,00	3 400,00
PETIT EQUIPEMENT BIODIVERSITE	9 428,14	13 000,00	5 000,00
PETIT OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	7 989,34	4 900,00	6 500,00
PETIT EQUIP CLOTURES	84 762,61	70 000,00	59 100,00
PETIT OUTILLAGE AGENT FD	248,15	200,00	300,00
PETIT OUTILLAGE ECOLE TIR EXAMEN PC	6 864,61	4 600,00	6 800,00
PETIT OUTILLAGE MATERIELS ECOLE	14 018,10	5 000,00	10 000,00
PETIT EQUIPEMENT EDUCATION NATURE	0,00	2 000,00	2 000,00
TENUES ET VETEMENTS AGT	8 929,56	4 100,00	4 200,00
TENUES ET VETEMENTS PT	2 541,89	3 300,00	3 000,00
GIBIER PROMOTION CHASSE	0,00	700,00	700,00
FRAIS PLAN DE CHASSE	6 205,28	5 600,00	6 200,00
FRAIS PLAN GESTION	17 327,89	17 000,00	17 400,00
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	0,00	500,00	500,00
LOCATIONS MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	200,00	200,00
AUTRES LOCATIONS	10 775,07	12 100,00	10 800,00
ENTRETIEN BATIMENTS	40 332,90	12 900,00	13 000,00
ENTRETIEN MATERIEL FD	7 764,57	6 000,00	7 800,00
ENTRETIEN MATERIEL AGENT	0,00	200,00	200,00
ENTRETIEN AGRICOLE ET FORESTIER ECOLE	1 772,00	3 500,00	3 500,00
ENTRETIEN AUTRES	9 353,24	7 000,00	7 000,00
ENTRETIEN VEHICULES PA	3 655,23	1 200,00	1 500,00
ENTRETIEN VEHICULES PT	2 232,25	2 500,00	2 500,00
ENTRETIEN VEHICULES AGENT	5 350,67	5 500,00	5 500,00
FRAIS DE MAINTENANCE	32 077,86	28 600,00	29 500,00
FRAIS DE MAINTENANCE MAT EXAMEN PC		2 600,00	2 600,00
ASSURANCE CA	548,93	600,00	600,00
ASSURANCE BUREAUX	8 683,17	8 800,00	8 800,00
AUTRES ASSURANCES	4 736,23	6 400,00	6 500,00
ASSURANCES AGENTS	5 185,20	6 200,00	5 200,00
ASSURANCES PROTECTION JURIDIQUE	9 832,30	9 700,00	9 900,00
DOCUMENTATION	956,69	900,00	900,00
PERSONNELS COLLAB, DETACHE	1 628,25	0,00	0,00
HONORAIRES AVOCATS	37 886,56	25 000,00	38 000,00
FRAIS D'ANALYSE	3 484,71	3 000,00	3 500,00
HONORAIRES EXPERT COMPTA - COMMISSAIRE AUX C	24 690,50	17 600,00	18 000,00
HONORAIRES ESTIMATEURS	37 888,15	40 000,00	38 000,00
VACATIONS PRESTATAIRE EXTERIEUR	1 789,59	1 500,00	1 800,00
AUTRES HONORAIRES	15 205,49	10 600,00	12 000,00
PUB. ANNONCES INSERTIONS	4 070,09	700,00	700,00
PUB. FOIRES COUPES	0,00	700,00	700,00
PUBLICITES CAMPAGNE JEUNES	0,00	5 600,00	2 800,00
MANIFESTATION PROMOTION CHASSE/BIODIV	1 128,43	200,00	1 200,00
REVUES, JOURNAUX, CATALOGUES	2 911,39	900,00	2 900,00
FRAIS EMISSION REVUES	52 149,99	42 400,00	52 200,00
PUBLICITES, DONNS, CADEAUX, POURBOIRES	7 455,40	6 400,00	7 500,00
TRANSPORT S/ ACHATS	947,45	700,00	1 000,00

BUDGET PREVISIONNEL 01/07/2022-30/06/2023

LIBELLES COMPTES	BILAN	BUDGET	BUDGET
	CONSOLIDE	PREVISIONNEL	PREVISIONNEL
	2020/2021	2021/2022	2022/2023
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	334,87	3 100,00	1 000,00
IND TOURNEES PT	5 540,67	5 600,00	5 600,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS SALARIES	1 005,48	1 800,00	1 000,00
IND TOURNEES AGT	7 647,60	9 800,00	7 700,00
IND DEPLACEMENT ESTIMATEURS	17 293,75	20 000,00	17 300,00
INDEMNITES DE DEPLACEMENTS C.A	18 491,55	20 000,00	18 500,00
INDEM INTERVENANTS EXTERIEURS / ECOLE	3 630,83	5 600,00	3 500,00
INDEMNITES FORFAITAIRE PRESIDENT	6 000,00	6 000,00	6 000,00
RESTAURANTS, FRAIS REUNIONS	7 165,60	14 000,00	7 200,00
FRAIS ASSEMBLEE GENERALE	0,00	10 000,00	5 000,00
TELEPHONE	7 799,41	7 000,00	7 800,00
FRAIS POSTAUX	39 198,53	32 600,00	39 200,00
FRAIS BANCAIRES	7 316,43	7 200,00	7 300,00
COTIS FEDERATION NATIONALE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
COTIS FEDERATION REGIONALE	500,00	500,00	500,00
COTIS FEDERATION COTIERE	0,00	500,00	500,00
COTIS SYNDICAT NATIONAL DES CHASSEURS	3 878,77	4 000,00	3 900,00
AUTRES COTISATIONS	770,60	1 100,00	800,00
FRAIS PROTECTION BATIMENT	925,32	1 400,00	1 200,00
CHARGES PROJET BIODIVERSITE	10 068,13	0,00	10 000,00
<u>IMPOTS TAXES VERSEMENTS ASSIMILES</u>	54 382,04	80 100,00	77 200,00
TAXE SUR LES SALAIRES FD	38 127,00	61 700,00	58 800,00
FOND ASSURANCE FORMATION	5 991,04	5 900,00	6 300,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	2 000,00	1 000,00
TAXE FONCIERE - TAXE D'HABITATION	10 264,00	9 700,00	10 300,00
AUTRES DROITS (Frais Immatr + Redev)	0,00	600,00	600,00
TAXE EMPLACEMENT PUBLICITAIRE	0,00	200,00	200,00
<u>SALAIRES ET TRAITEMENTS</u>	553 652,24	583 700,00	601 000,00
REMUNERATION PA	185 670,62	162 500,00	166 200,00
REMUNERATION C.D.D GUICHET UNIQUE		17 000,00	17 600,00
REMUNERATION DEGATS	90 777,03	82 600,00	85 800,00
REMUNERATION PT	94 963,35	72 300,00	82 400,00
REMUNERATION BIODIVERSITE	44 118,65	57 800,00	60 000,00
REMUNERATION AGENT FD	138 122,59	159 400,00	129 800,00
REMUNERATION PT FORMATION EXAMEN PC		32 100,00	59 200,00
<u>CHARGES SOCIALES</u>	273 141,83	308 100,00	320 200,00
CHARGES SOCIALES PA	261 836,48	79 200,00	81 200,00
CHARGES SOCIALES C.D.D GUICHET UNIQUE		5 100,00	5 300,00
CHARGES SOCIALES DEGATS		39 400,00	40 700,00
CHARGES SOCIALES PT		38 000,00	42 000,00
CHARGES SOCIALES BIODIVERSITE		29 500,00	30 600,00
CHARGES SOCIALES AGENT FD		89 600,00	78 700,00
CHARGES SOCIALES EXAMEN PC		16 400,00	30 200,00
TICKETS RESTAURANT	11 305,35	10 900,00	11 500,00
<u>AUTRES CH DE GESTION COURANTE</u>	346 414,37	179 700,00	270 200,00
RISTOURNE ACHATS STE CHASSE CLOTURES	1 475,12	2 000,00	1 500,00
SUBVENTION CLOTURES ET PROTECTION	595,41	1 500,00	1 500,00
SUBVENTION CIFF	2 026,64	0,00	2 000,00
SUBVENTION REPEUPLEMENT GIBIER	54 126,84	68 000,00	54 200,00
RISTOURNE ACHATS STE CHASSE MATERIEL CYN ET P	3 436,15	4 300,00	3 500,00
RISTOURNE ACHATS STE CHASSE EQUIP SECURITE	-3 511,10	3 500,00	2 000,00
RISTOURNE ACHATS STE CHASSE VEGETAUX, JACHEP	0,00	400,00	400,00
SUBVT AMENAGEMENTS CYNEGETIQUES	25 771,93	26 700,00	25 800,00
SUBVT REGULATION PREDATEURS	17 223,00	13 300,00	17 300,00
SUBVT AIDE TERRITOIRES PIEGES	10 600,00	15 000,00	10 600,00
SUBVT AIDE CONTRAT GESTION GIBIER	3 200,00	2 500,00	3 200,00
SUBVT DIMANCHE A LA CHASSE	0,00	700,00	500,00
SUBVT AIDE RESERVES FEDERALES	12 352,45	12 000,00	12 400,00
SUBVT CONCOURS ACTIONS CYNEGETIQUES	4 550,00	4 500,00	4 500,00
SUBVT CONCOURS REGION LR	2 000,00	2 000,00	2 000,00
COTIS FOND PROTECTION HABITATS	4 292,40	4 200,00	4 300,00
COTIS SUBVT AUTRES ORGANISMES	8 350,00	5 000,00	8 500,00
RIST ACTIONS JEUNES PERMIS	7 283,76	6 500,00	7 300,00
RIST ACTIONS PARRAINAGE CHASSE/PACK FAMILLE	5 760,00	4 800,00	5 500,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	305,01	200,00	300,00
APPORT DEGATS IMPORTANTS	39 187,76	0,00	29 000,00
REMB PERMIS DE CHASSER	1 449,50	1 100,00	1 500,00
REMB PERMIS DE CHASSER AGT	1 469,50	1 100,00	1 500,00
CHARGE STAGE ALTERNATIF PENAL	910,00	400,00	400,00
CONTRIBUTION FINANC. ECOCONTRIBUTION	143 560,00	0,00	70 500,00

BUDGET PREVISIONNEL 01/07/2022-30/06/2023

LIBELLES COMPTES	BILAN CONSOLIDE 2020/2021	BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022	BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023
<u>DOTATIONS AMORT ET PROVISIONS</u>	408 749,74	267 000,00	262 600,00
REPORT DE FONDS DEDIES	54 682,70	0,00	40 000,00
DOT. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	199 647,12	166 700,00	129 500,00
DOT. AMORTISSEMENTS ECOLE MAT EXAMEN PC	0,00	44 100,00	43 600,00
DOT. PROV DEPRECIATION STOCK	24 685,45	5 000,00	5 000,00
CREANCES IRRECOUVRABLES	2 449,98	6 000,00	2 500,00
CHARGES S/ EXERCICE ANTERIEUR	31 918,03	39 200,00	0,00
DOT. PROV POUR RISQUES ET CHARGES	83 570,97	6 000,00	42 000,00
DEPRECIATION CREANCES	11 795,49	0,00	0,00
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	0,00	200,00	200,00
AUTRES CHARGES FNANCIERES	0,00	200,00	200,00
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	0,00	2 000,00	2 000,00
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	2 000,00	2 000,00
<u>IMPOT SOCIETE</u>	1 361,51	2 200,00	1 400,00
TOTAL GENERAL DES CHARGES	2 619 316,09 €	2 455 800,00 €	2 519 600,00 €

BUDGET PREVISIONNEL 01/07/2022-30/06/2023

LIBELLES COMPTES	BILAN CONSOLIDE 2020/2021	BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022	BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023
<u>PRESTATIONS DE SERVICE</u>	244 096,25	217 600,00	233 900,00
CONTRAT DE SERVICE	31 236,48	31 100,00	31 200,00
VENTE PLAN DE CHASSE	81 419,00	73 300,00	81 500,00
AUTRES PREST DE SERVICE	2 955,00	100,00	500,00
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES ETUDE BIODIVERSITE	25 770,00	15 000,00	15 000,00
PARTICIP AG	0,00	5 000,00	2 000,00
PUBLICITE JOURNAL FD	15 956,09	16 000,00	16 000,00
ABONNEMENTS JOURNAL FD	13 990,00	13 800,00	13 700,00
PARTICIP DELIVRANCE PERMIS	33 245,00	32 800,00	33 500,00
PARTICIP ASSURANCES RC GU	29 548,80	29 500,00	29 500,00
PARTENARIAT PUBLICITE CAMPAGNE JEUNES	0,00	1 000,00	1 000,00
PRODUITS PROJETS BIODIVERSITE	9 975,88	0,00	10 000,00
<u>VENTES DE MARCHANDISES</u>	45 989,76	42 700,00	46 700,00
PARTICIPATION FRAIS ESTIMATION	471,40	300,00	400,00
VENTE GIBIER	27 876,72	26 600,00	27 800,00
VENTE PLAQUES	5 753,57	2 800,00	6 800,00
VENTE SACS VENAISSON	3 344,96	4 800,00	3 000,00
VENTE REPULSIF	2 504,88	4 300,00	2 500,00
VENTE MARQUAGE SANGLIER	0,00	100,00	200,00
VENTE DOCUMENTATION PERMIS DE CHASSER	6 038,23	3 800,00	6 000,00
<u>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</u>	413 003,85	324 900,00	375 300,00
SUBVENTIONS ETAT GUICHET UNIQUE	56 160,00	55 400,00	54 800,00
SUBVENTIONS AUTRES	42 213,14	5 000,00	15 000,00
SUBVENTIONS CONSEIL REGION OCCITANIE	24 741,00	22 000,00	22 000,00
SUBVENTION CONCOURS CONSEIL REGION LR	2 000,00	2 000,00	2 000,00
SUBVENTION FNC PEREQUATION REFORME	73 000,00	73 000,00	73 000,00
SUBVENTION FNC COMPENS REFORME NATIONALE	97 567,00	97 500,00	97 500,00
SUBVENTION ECOCONTRIBUTION	117 322,71	70 000,00	111 000,00
<u>AUTRES PRODUIT GESTION COURANTE</u>	1 923 008,83	1 808 100,00	1 803 100,00
TIMBRES FEDERAUX	527 544,00	522 000,00	504 000,00
TIMBRES TEMPORAIRES 9 J	296,00	100,00	200,00
TIMBRES TEMPORAIRES 3 J	2 147,00	500,00	1 000,00
TIMBRES FEDERAUX NATIONAUX	602 822,00	601 600,00	606 300,00
TIMBRES FEDERAUX NATIONAUX NC	6 902,00	5 800,00	7 200,00
TIMBRES GRAND GIBIER	113 020,00	116 600,00	108 400,00
TIMBRES GRAND GIBIER TEMPORAIRE	820,00	300,00	300,00
TIMBRES TEMPORAIRES DIVERS	312,00	100,00	100,00
CONTRIBUTION TERRITORIALE	42 286,17	44 400,00	27 000,00
ADHESIONS	50 475,00	50 000,00	50 000,00
PARTICIPATION AU TERRITOIRE	364 498,79	424 700,00	382 400,00
APPORT DEGATS IMPORTANTS	39 187,76	39 200,00	29 000,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14,65	500,00	500,00
DOMMAGES INTERETS	27 173,46	1 500,00	15 400,00
PRODUIT STAGE ALTERNATIF PENAL	1 950,00	800,00	800,00
CONTRIBUTION FINANC. ECOCONTRIBUTION	143 560,00	0,00	70 500,00
<u>TRANSFERT DE CHARGES</u>	13 685,02	2 500,00	2 500,00
REPRISE / PROV DEP AUT CREANCE	9 796,40	0,00	0,00
REMBOURSEMENT ASSURANCE	3 888,62	500,00	500,00
REMBOURSEMENT ASSURANCE PROTECTION JURIDIQ	0,00	2 000,00	2 000,00
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	23 794,28	26 200,00	23 800,00
PRODUITS VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT	8 057,80	9 800,00	8 000,00
PRODUITS INTERETS A RECEVOIR	15 736,48	16 400,00	15 800,00
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	50 386,27	61 700,00	49 900,00
AUTRES PDT EXCEPTIONNELS	2 290,17	100,00	100,00
PDT S/ CESSION PETIT EQUIPEMENT	13 381,54	28 000,00	26 000,00
PDT EXCEPT S/ EXER ANTERIEUR	5 014,96	100,00	100,00
PDT S/ CESSION ELEMENT ACTIFS	14 699,60	18 500,00	19 000,00
QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT	15 000,00	15 000,00	4 700,00
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	2 713 964,26 €	2 483 700,00 €	2 535 200,00 €
RESULTAT	94 648,17 €	27 900,00 €	15 600,00 €

SECTION ANALYTIQUE DEGATS DE GRAND GIBIER BUDGET 2022/2023

LIBELLES COMPTES	BILAN 2020/2021	BUDGET 2021/2022	BUDGET 2022/2023	NOMBRE / VALEUR
I - Produit Financements aux Territoires et autres participat°	471 667.54	534 000.00	452 300.00	419 086 / ha
PARTICIPATION FINANCIERE AUX TERRITOIRES	364 498.79	424 700.00	382 400.00	
CONTRIBUTION TERRITORIALE FINANCIERE	42 286.17	44 400.00	27 000.00	
APPORT AUX COMMUNES DEGATS IMPORTANTS (33,33 %)	39 187.76	39 200.00	29 000.00	
PRODUIT PARTICIPATION S/ ACTION RECURSOIRE	25 694.82	25 700.00	13 900.00	
II - Indemnisation	260 290.18	367 100.00	291 500.00	
INDEMNISATION DEGATS GRAND GIBIER	260 290.18	282 100.00	231 500.00	
VARIATION DEGATS GRAND GIBIER (N-1 + ESTIMATIF N)	0.00	85 000.00	60 000.00	
III - Total des charges de prévention	212 820.03	186 100.00	192 800.00	
ACHAT REPULSIF	0.00	1 200.00	1 000.00	
VARIATION DE STOCK	-35 264.93	-5 000.00	-5 000.00	
PETIT EQUIPEMENT	520.19	500.00	500.00	
ACHAT CLOTURES	84 762.61	55 300.00	59 100.00	
SALAIRES PERSONNELS TECHNIQUES	59 643.41	51 200.00	54 300.00	
CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	30 993.61	24 600.00	25 600.00	
CHARGES FISCALES SUR SALAIRES	5 688.20	5 000.00	5 000.00	
FRAIS TRANSPORT	93.00	100.00	100.00	
RIST ACHATS STE DE CHASSE CLOTURES	1 475.12	2 000.00	1 500.00	
SUB CLOTURES ET PROTECT	0.00	1 500.00	1 500.00	
CHARGES SUR CESSIONS ELEMENTS ACTIFS	0.00	100.00	100.00	
CHARGES EXCEPT DE GESTION	0.00	100.00	100.00	
DOT. AMORTISSEMENTS MATERIEL CLOT	40 223.37	44 500.00	44 000.00	
DOT. PROV DEPRECIATION STOCK	24 685.45	5 000.00	5 000.00	
IV - Total des produits de prévention	28 018.34	43 500.00	41 800.00	
VENTE REPULSIF	287.20	1 000.00	800.00	
SUBVENTIONS PNC	0.00	0.00	0.00	
PRODUITS CESSION PETIT EQUIPEMENT CLOTURES	13 381.54	28 000.00	26 000.00	
PRODUITS CESSION ACTIF CLOTURES	14 349.60	14 500.00	15 000.00	
REPRISE / PROV DEP STOCK	0.00	0.00	0.00	
Coût des dépenses de prévention (II-III)	184 801.69 €	142 600.00 €	151 000.00 €	0.360 € / ha
Résultat UG (I-II-III+IV)	26 575.67 €	24 300.00 €	9 800.00 €	
V - Autres ressources propres compte dégâts	195 259.00	191 300.00	190 400.00	5 420 TGG
VENTES PLAN DE CHASSE	81 419.00	73 300.00	81 500.00	
VENTE MARQUAGE SANGLIER	0.00	200.00	200.00	
TIMBRE NATIONAL GRAND GIBIER (SOLDE FNC N-1)	0.00	0.00	0.00	
TIMBRE DEPARTEMENTAL GRAND GIBIER	113 020.00	116 600.00	108 400.00	
TIMBRE DEPARTEMENTAL GRAND GIBIER TEMPORAIRE	820.00	1 200.00	300.00	
VII - Total des charges de gestion	225 140.36	192 600.00	190 300.00	
ECART SUR PROVISIONS INDEMNISATION DEGATS	-4 655.11	0.00	5 000.00	
ACHAT MARQUAGE SANGLIER	0.00	200.00	200.00	
FRAIS PLAN CHASSE	6 205.28	5 600.00	6 200.00	
FRAIS DE PLAN DE GESTION	0.00	1 000.00	1 100.00	
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	0.00	1 500.00	500.00	
FRAIS MAINTENANCE	1 174.00	1 000.00	1 200.00	
HONORAIRES AVOCATS	16 812.45	18 000.00	18 000.00	
HONORAIRES ESTIMATEURS	37 888.15	40 000.00	38 000.00	
HONORAIRES DIVERS	4 904.38	8 000.00	8 000.00	
IND DEPLACEMENTS ESTIMATEURS	17 293.75	20 000.00	17 300.00	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0.00	500.00	500.00	
FRAIS POSTAUX	0.00	100.00	100.00	
FRAIS BANCAIRES	110.54	100.00	100.00	
SALAIRES PERSONNEL ADMINISTRATIF	31 133.63	31 400.00	31 500.00	
CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	16 634.48	14 800.00	15 100.00	
CHARGES FISCALES SUR SALAIRES	2 931.05	3 400.00	3 500.00	
CHARGES DE GESTION COURANTE	5.31	100.00	100.00	
APPORT DEGATS IMPORTANT 33,33 %	39 187.76	39 200.00	29 000.00	
CHARGES FINANCIERES	0.00	100.00	100.00	
CREANCES IRRECOUVRABLES	2 297.98	6 000.00	2 500.00	
DOT, PROVISION CREANCES DOUTEUSES	11 795.49	0.00	0.00	
DOT. PROVISION RISQUE ET CHARGES	41 147.78	1 500.00	12 000.00	
IMPOT SOCIETE	273.44	100.00	300.00	
VIII - Total des produits de gestion	16 002.19	2 300.00	1 500.00	
PARTICIPATION FRAIS ESTIMATION	471.40	300.00	400.00	
AUTRES PRODUITS DE GESTION	5.10	300.00	300.00	
PRODUITS DES PLACEMENTS	714.33	1 700.00	800.00	
PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR	5 014.96	0.00	0.00	
REPRISE SUR PROVISION CREANCES	9 796.40	0.00	0.00	
Résultat de gestion (V-VI-VII+VIII)	-13 879.17 €	1 000.00 €	1 600.00 €	
Résultat comptable	12 696.50 €	25 300.00 €	11 400.00 €	

ANNEXE : BUDGET DEGATS 2022/2023 PAR UNITE DE GESTION

UG	Total Surfaces Payées	Proposition Tarifs UG 2022/2023 €/Ha	BUDGET DEGATS 01 JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023					
			Prévisionnel Indemnisation Dégâts 2022/2023		Prévisionnel Charges de prévention		Participation Financière	
UG1	32 263.54	0.50 €	4 516.90 €	0.14 €	11 614.87 €	0.36 €	16 131.77 €	0.50 €
UG2	14 426.91	1.40 €	15 003.98 €	1.04 €	5 193.69 €	0.36 €	20 197.67 €	1.40 €
UG3	15 493.50	0.50 €	2 169.09 €	0.14 €	5 577.66 €	0.36 €	7 746.75 €	0.50 €
UG4	17 143.06	1.65 €	22 114.55 €	1.29 €	6 171.50 €	0.36 €	28 286.06 €	1.65 €
UG5	11 878.86	0.50 €	1 663.04 €	0.14 €	4 276.39 €	0.36 €	5 939.43 €	0.50 €
UG6	13 269.60	0.80 €	5 838.62 €	0.44 €	4 777.06 €	0.36 €	10 615.68 €	0.80 €
UG7	13 973.74	1.50 €	15 930.07 €	1.14 €	5 030.55 €	0.36 €	20 960.62 €	1.50 €
UG8	11 736.97	1.30 €	11 032.75 €	0.94 €	4 225.31 €	0.36 €	15 258.06 €	1.30 €
UG9	7 606.83	0.70 €	2 586.32 €	0.34 €	2 738.46 €	0.36 €	5 324.78 €	0.70 €
UG10	7 612.68	1.70 €	10 201.00 €	1.34 €	2 740.57 €	0.36 €	12 941.56 €	1.70 €
UG11	5 490.37	1.00 €	3 513.84 €	0.64 €	1 976.53 €	0.36 €	5 490.37 €	1.00 €
UG12	9 533.36	1.95 €	15 158.04 €	1.59 €	3 432.01 €	0.36 €	18 590.05 €	1.95 €
UG13	11 331.37	1.95 €	18 016.88 €	1.59 €	4 079.29 €	0.36 €	22 096.17 €	1.95 €
UG14	4 759.39	1.20 €	3 997.89 €	0.84 €	1 713.38 €	0.36 €	5 711.27 €	1.20 €
UG15	10 018.78	0.60 €	2 404.51 €	0.24 €	3 606.76 €	0.36 €	6 011.27 €	0.60 €
UG16	8 413.24	0.40 €	336.53 €	0.04 €	3 028.77 €	0.36 €	3 365.30 €	0.40 €
UG17	14 588.38	0.40 €	583.54 €	0.04 €	5 251.82 €	0.36 €	5 835.35 €	0.40 €
UG18	17 624.93	0.60 €	4 229.98 €	0.24 €	6 344.97 €	0.36 €	10 574.96 €	0.60 €
UG19	17 426.03	0.55 €	3 310.95 €	0.19 €	6 273.37 €	0.36 €	9 584.32 €	0.55 €
UG20	10 139.00	0.55 €	1 926.41 €	0.19 €	3 650.04 €	0.36 €	5 576.45 €	0.55 €
UG21	19 005.96	0.60 €	4 561.43 €	0.24 €	6 842.15 €	0.36 €	11 403.58 €	0.60 €
UG22	14 439.76	0.60 €	3 465.54 €	0.24 €	5 198.31 €	0.36 €	8 663.86 €	0.60 €
UG24	18 738.38	1.65 €	24 172.50 €	1.29 €	6 745.82 €	0.36 €	30 918.32 €	1.65 €
UG25	11 506.32	1.00 €	7 364.04 €	0.64 €	4 142.28 €	0.36 €	11 506.32 €	1.00 €
UG26	5 877.76	1.10 €	4 349.54 €	0.74 €	2 115.99 €	0.36 €	6 465.54 €	1.10 €
UG27	7 262.57	0.95 €	4 284.92 €	0.59 €	2 614.53 €	0.36 €	6 899.45 €	0.95 €
UG28	16 896.81	0.70 €	5 744.92 €	0.34 €	6 082.85 €	0.36 €	11 827.77 €	0.70 €
UG30	25 628.13	1.00 €	16 402.00 €	0.64 €	9 226.13 €	0.36 €	25 628.13 €	1.00 €
UG31	13 864.00	0.70 €	4 713.76 €	0.34 €	4 991.04 €	0.36 €	9 704.80 €	0.70 €
UG32	17 410.70	0.50 €	2 437.50 €	0.14 €	6 267.85 €	0.36 €	8 705.35 €	0.50 €
UG33	13 725.06	1.05 €	9 470.29 €	0.69 €	4 941.02 €	0.36 €	14 411.31 €	1.05 €
Total	419 086.01		231 501.33 €		150 870.96 €		382 372.30 €	

Avis favorable Comité Pilotage UG

Après consultation facilitateurs et administrateurs secteurs suite avis défavorable UG

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX TERRITOIRES 2022/2023

N° UG	Total Hect/UG (surfaces payées 21/22)	Tarifs PFT 2022-23 (€/Ha)	Total budget UG 2022/23 (Indemnisation +prévention)
UG1	32 263.54	0.50 €	16 131.77 €
UG2	14 426.91	1.40 €	20 197.67 €
UG3	15 493.50	0.50 €	7 746.75 €
UG4	17 143.06	1.65 €	28 286.06 €
UG5	11 878.86	0.50 €	5 939.43 €
UG6	13 269.60	0.80 €	10 615.68 €
UG7	13 973.74	1.50 €	20 960.62 €
UG8	11 736.97	1.30 €	15 258.06 €
UG9	7 606.83	0.70 €	5 324.78 €
UG10	7 612.68	1.70 €	12 941.56 €
UG11	5 490.37	1.00 €	5 490.37 €
UG12	9 533.36	1.95 €	18 590.05 €
UG13	11 331.37	1.95 €	22 096.17 €
UG14	4 759.39	1.20 €	5 711.27 €
UG15	10 018.78	0.60 €	6 011.27 €
UG16	8 413.24	0.40 €	3 365.30 €
UG17	14 588.38	0.40 €	5 835.35 €
UG18	17 624.93	0.60 €	10 574.96 €
UG19	17 426.03	0.55 €	9 584.32 €
UG20	10 139.00	0.55 €	5 576.45 €
UG21	19 005.96	0.60 €	11 403.58 €
UG22	14 439.76	0.60 €	8 663.86 €
UG24	18 738.38	1.65 €	30 918.32 €
UG25	11 506.32	1.00 €	11 506.32 €
UG26	5 877.76	1.10 €	6 465.54 €
UG27	7 262.57	0.95 €	6 899.45 €
UG28	16 896.81	0.70 €	11 827.77 €
UG30	25 628.13	1.00 €	25 628.13 €
UG31	13 864.00	0.70 €	9 704.80 €
UG32	17 410.70	0.50 €	8 705.35 €
UG33	13 725.06	1.05 €	14 411.31 €
Total	419 086.01		382 372.30 €

Avis favorable Comité Pilotage UG

Après consultation facilitateurs et administrateurs secteurs suite avis défavorable UG

BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023
Réalisation des missions de Service Public

Section analytique "Ecocontribution - Actions Biodiversité"

	Charges	Produits
Achats Semences CIFF	17 000.00 €	
Petit Equipement	5 000.00 €	
Charges Projet Biodiv (Ind km/frais indirect projet)	10 000.00 €	
Rémunération et Charges personnels techniques (2 UTH)	97 200.00 €	
Dotation Amortissement Matériels (Radar Ornithologique)	18 500.00 €	
Autres prestations de services Biodiversité		15 000.00 €
Subvention FNC Péréquation Réforme		0.00 €
Subvention Région CIFF		17 000.00 €
Subvention Ecocontribution		111 075.00 €
Quote part subvention d'investissement		4 625.00 €
<i>Total</i>	147 700.00 €	147 700.00 €

Annexe : Organisation formation et examen "Chasse Accompagnée et Permis de chasser"

	Charges	Produits
Vente documentation permis de chasser		6 000.00 €
Autres Achats	30 400.00 €	
Rémunération et Charges personnels administratifs et techniques (2,25 UTH)	108 450.00 €	
Dotation Amortissement Matériels	43 600.00 €	
<i>Total</i>	182 450.00 €	6 000.00 €

Annexe : service Guichet Unique "Validation permis de chasser "

	Charges	Produits
Prestations de service		29 500.00 €
Subvention d'exploitation Guichet Unique		54 800.00 €
Autres achats	32 575.00 €	
Rémunération et Charges personnels administratifs (1,50 UTH)	64 675.00 €	
Dotation Amortissement Matériels	1 000.00 €	
<i>Total</i>	98 250.00 €	84 300.00 €

Annexe : Gestion "Plan de chasse"

	Charges	Produits
Autres achats	6 200.00 €	
Rémunération et Charges personnels techniques (0,70 UTH)	36 040.00 €	
<i>Total</i>	42 240.00 €	

Annexe : Gestion des "ACCA"

	Charges	Produits
Autres achats	300.00 €	
Rémunération et Charges personnels administratifs (0,15 UTH)	8 655.00 €	
<i>Total</i>	8 955.00 €	

Annexe : "Elaboration et Veille du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique"

	Charges	Produits
Autres achats	1 500.00 €	
Rémunération et Charges personnels (2,30 UTH)	133 375.00 €	
<i>Total</i>	134 875.00 €	

BILAN PREVISIONNEL GENERAL DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	1 488 400.00	Capitaux propres	2 511 600.00
		Réserves compte dégâts	590 400.00
Actif circulant	2 192 400.00	Autres dettes	578 800.00
Total Actif	<u>3 680 800.00</u>	Total Passif	<u>3 680 800.00</u>

L'action du bénévolat dans le cadre de la prévention des dégâts de grand gibier peut être évaluée, en ce qui concerne la pose, la dépose et l'entretien du matériel à 88 800€.

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

MATERIELS	MONTANT
LOGICIEL INFORMATIQUE	2 500.00
Logiciel informatique	2 500.00
TERRAIN ET AMENAGEMENTS FONCIERS	369 000.00
Projet Associatif Biodiversité Acquisition Foncière	219 000.00
Projet Associatif Acquisition Foncière	150 000.00
AMENAGEMENT TERRAIN	30 000.00
Aménagements Gestion Forestière	30 000.00
INSTALLATION AGENCEMENT AMENAGEMENT	55 000.00
Installation Aménagement Siège social	40 000.00
Aménagement Ecole de Chasse	15 000.00
COLLECTION	3 000.00
Animaux naturalisés	3 000.00
MATERIEL DE TRANSPORT	42 000.00
1 Véhicule PT	21 000.00
1 Véhicule Agent	21 000.00
MATERIEL INFORMATIQUE	6 000.00
Matériel informatique	6 000.00
AUTRES IMMOBILISATIONS	57 500.00
Matériel de clôtures	40 000.00
Autres Matériels Cynégétique	5 000.00
Matériel Agent FD	2 500.00
Matériel Ecole chasse	10 000.00
TOTAL	565 000.00 €

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Souscrit en conformité avec les dispositions du décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 « pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat »

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

La Fédération Départementale des Chasseurs du GARD s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La Fédération Départementale des Chasseurs du GARD s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

La Fédération Départementale des Chasseurs du GARD s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

La Fédération Départementale des Chasseurs du GARD s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

La Fédération Départementale des Chasseurs du GARD s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, elle s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

La Fédération Départementale des Chasseurs du GARD s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

La Fédération Départementale des Chasseurs du GARD s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à Nîmes, le 30 mai 2022

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président
Gilbert BAGNOL

